

## **Communiqué**

### **Entente de principe acceptée chez Baldor Maska**

Ste-Claire, le 5 mars 2011-Réunis en assemblée aujourd'hui, les membres des TCA-Québec travaillant pour Baldor électrique Canada (division Maska) ont accepté la nouvelle convention collective qui leur était proposée. En effet, 60% des membres présents ont appuyé la recommandation de leur comité de négociation en ce sens.

Selon Martin Lambert, représentant national des TCA-Québec, *«l'entente survenue quelques jours plus tôt comporte d'excellents gains tant au niveau normatif qu'au niveau monétaire.»*

Il précise en outre qu'on y trouve de bonnes augmentations moyennes de salaire d'environ 9% sur trois ans; la grille salariale est modifiée de manière à rétablir une équité entre les «occupations» tout en respectant l'équité salariale; la contribution de l'employeur au Fonds de Solidarité-FTQ est bonifiée de 250\$ par année; les salariés auront la possibilité d'accumuler en réserve plus de temps supplémentaire; l'ensemble des salariés verront leur période de repas rémunérée; le travail fait par les salariés d'agences extérieures sera encadré de façon à leur procurer les mêmes bénéfices que ceux prévus la convention collective.

La nouvelle convention collective octroie aussi au syndicat plus de temps de libération syndicale et plus de temps au représentant à la prévention pour vaquer aux occupations de santé et sécurité; les horaires de travail seront améliorées pour les salariés du quart de soir; le régime de vacances des salariés de 20 ans et plus d'ancienneté est bonifié; en cas de mise à pied, la protection de l'ancienneté est renforcée; enfin, la contribution de l'employeur au programme des TCA de congés-éducation payés (CEP) est accrue .

Appelé à commenter les résultats, le président du comité de négociation, Sébastien Marceau a précisé : *« Il est clair qu'il s'agit d'une bonne entente mais trois sujets ont influencés le vote d'aujourd'hui. D'abord la nouvelle grille salariale qui a placé certaines personnes dans un statut hors-échelle, la rotation des électromécaniciens pour les*

*heures de garde de fin de semaine et, surtout, le fait que cette entente ne comporte aucun jour de congé personnel de plus. Je crois que le résultat du vote constitue un message de la part des membres à l'employeur en vue de la prochaine négociation!»*

La convention est rétroactive aux 1<sup>er</sup> février 2011 et sera en vigueur jusqu'au 31 janvier 2014.

**Source : Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Québec-FTQ)**

**Pour Information : Martin Lambert, Représentant national des TCA,  
418 622-5261, 418 802-6681 (cell)**